

<https://www.snetap-fsu.fr/Les-surveillants-titulaires-des-LPM-meritent-une-reconnaissance.html>



Les surveillants titulaires des LPM méritent une reconnaissance institutionnelle.



- Les Dossiers - Enseignement maritime -
Date de mise en ligne : vendredi 18 octobre 2019

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Retrouvez ci-dessous le courrier adressé à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire à propos des surveillants titulaires des Lycées Professionnels Maritimes toujours dans l'attente d'une reconnaissance de leur investissement dans leurs missions et restant sans perspective de promotion professionnelle.



Le 10 octobre 2019,

Objet : situation des surveillants titulaires des [LPM](#) Monsieur Jacques Clément Direction des Ressources Humaines
Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,

Par la présente, nous souhaitons vous rappeler la situation particulière vécue par les 19 surveillants titulaires des Lycées Professionnels Maritimes, anciens surveillants de l'AGEMA, puis [OEA](#) (Ouvrier d'Entretien d'Accueil) de catégorie C du ministère de l'Agriculture et devenus adjoints techniques principaux 2ème classe en 2008, qui se sont retrouvés dans un corps en « extinction ».

Ces surveillants titulaires se sont vu confier au fil des ans de nombreuses responsabilités en raison de leur expérience et de leur très longue ancienneté dans les LPM. Ils travaillent souvent en appui des [CPE](#) dans les tâches administratives ou effectuent des surveillance de nuit, parfois seuls avec les élèves. Nous sommes convaincus de la difficulté dans laquelle seraient les LPM sans ces personnels expérimentés.

Sans perspective de promotion professionnelle, ces surveillants vivent mal leur manque de reconnaissance malgré leur investissement dans ce métier difficile.

Lors des années passées, vous-même (ou vos prédécesseurs) avez été sollicité régulièrement par nos organisations syndicales, sans succès, sur la possibilité pour ces agents d'un passage en catégorie B.

En novembre 2017 vous aviez pris l'engagement oral d'une amélioration de leur situation.

Pour toutes ces raisons, nous vous serions reconnaissants d'envisager, soit une démarche auprès de votre homologue au ministère de l'Agriculture dont dépendent ces agents pour leur permettre **une requalification en catégorie B dans le corps des [TFR](#)** (vie scolaire), soit au sein du MTES, une **mesure catégorielle exceptionnelle pour revaloriser le salaire de ces surveillants titulaires**.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sincères salutations.

Pour la [CFDT](#), le secrétaire national en charge de l'Éducation Maritime

Pour le SNPAM-[CGT](#), Clément Calmettes

Les surveillants titulaires des LPM méritent une reconnaissance institutionnelle.

Pour le SNETAP-[FSU](#), l'élue catégorielle des Lycées Maritimes Pascale Bozec

[Télécharger le courrier.](#)